

BTSA Productions animales

Le BTS agricole Productions Animales prépare aux emplois de techniciennes et techniciens supérieurs en « élevage et productions animales ». À partir de la connaissance de quelques espèces, le niveau de compétences techniques et scientifiques acquis doit permettre de s'adapter professionnellement, de maîtriser les différents éléments intervenant dans les processus de production et de décision en élevage et de les transposer à d'autres espèces. Le « cœur de métier » concerne le conseil en élevage, et la conduite d'élevages en vue d'une production animale.

Le BTS PA est reconnu comme une formation disposant d'un bon niveau technique et scientifique. Elle permet ainsi d'envisager des poursuites d'études variées.

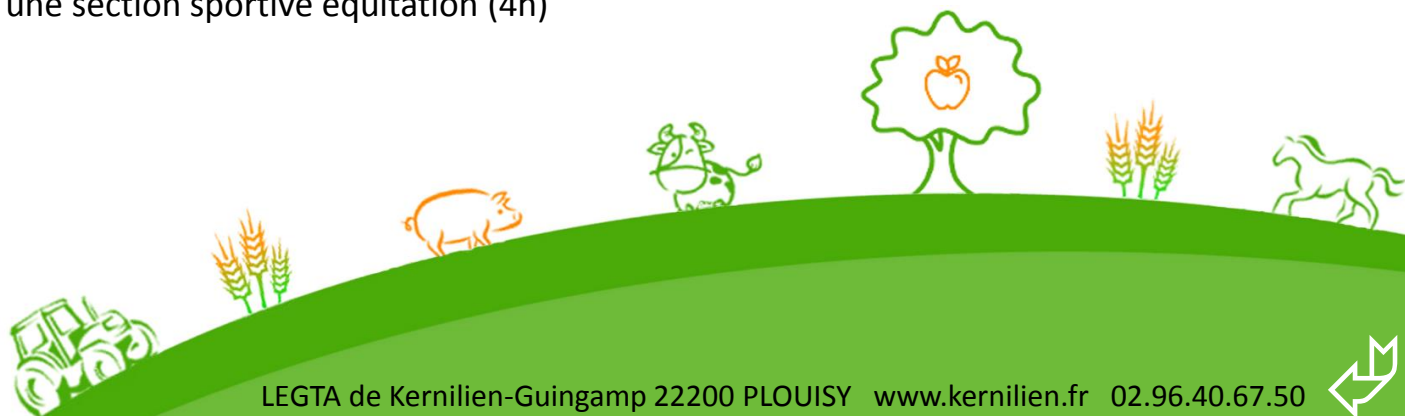
A qui s'adresse le BTSA productions animales ?

Aux élèves sortants de : Terminale Technologique STAV, Terminale Scientifique série S, de Terminale Professionnelle CGEA, CGEH ou d'autres cycles de formation préparant au Baccalauréat (ex : ES, etc.)

Aux jeunes qui s'intéressent aux productions animales en général (production, amont et aval des filières animales), à l'élevage (porcin, bovin, équin, canin, ovin, etc.)

A ceux qui souhaitent devenir techniciens-conseils en productions animales, techniciens salariés en élevage, éleveurs... mais aussi acquérir un diplôme de niveau III avant d'envisager une poursuite d'études.

De plus, le lycée de Kernilien propose dans toutes ces formations une option équitation (3h) et une section sportive équitation (4h)



Quel est le contenu de l'enseignement ?

L'enseignement est modulaire. Les modules associent plusieurs disciplines.

Architecture de la formation

| DOMAINE : PROJET DE FORMATION ET PROFESSIONNEL (5 ECTS*) | | |
|---|--|---|
| M11 : Accompagnement du projet personnel et professionnel (87** heures) | | |
| DOMAINE COMMUN (28 ECTS) | | |
| Domaine : Ouverture sur le monde (compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication) | | |
| M21 Organisation économique, sociale et juridique (87 heures) | M22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation (174 heures) | M23 Langue vivante (Anglais) (116 heures) |
| Domaine : EPS | | |
| M31 : Éducation Physique et Sportive (87 heures) | | |
| DOMAINE PROFESSIONNEL (82 ECTS) Hors MIL | | |
| Domaine : Traitement des données et Informatique | | |
| M41 Traitement des données (72 heures) | M42 Technologies de l'information et du multimédia (44 heures) | |
| Domaine : Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel | | |
| M51 Productions animales et société (138 heures) | M52 Fonctionnement de l'exploitation d'élevage (72 heures) | M53 Biologie, Écologie, Chimie et Statistiques liées aux productions animales (130 heures) |
| M54 Technologie générale et comparée des productions animales (188 heures) | M55 Appréciations, Manipulations et Interventions sur les animaux et les surfaces fourragères (<u>Bovins Lait, Porcins, Équins</u>) (130 heures) | M56 Conduites d'élevages (<u>Bovins Lait, Porcins, Équins</u>) (152 heures) |
| Domaine : Mises en situation professionnelle | | |
| M61 : Stage(s) 12 à 16 semaines de stage dont 10 sur le temps scolaire | | |
| Domaine : Initiative Locale | | |
| M71 : Modules d'initiative locale (3 X 29 heures) <u>MIL proposés</u> : Élevage canin ; Ovins – Chevaux de trait ; Développement rural ; Énergies, etc. | | |
| ACTIVITES PLURIDISCIPLINAIRES | | |
| Activités Pluridisciplinaires des domaines commun et professionnel | | |
| TOTAL : 1740 heures | | |

*ECTS : crédits européens ** : volumes horaires indicatifs

Les stages :

- 2 semaines en exploitation porcine (étude de la production porcine obligatoire en BTS PA)
- 8 semaines en organisme ou entreprise intervenant dans le secteur des productions animales (stage support du dossier de stage, soutenu en fin de formation)
- 4 semaines en élevage ou organisme/entreprise, à réaliser en France ou à l'étranger sur l'ensemble de ces stages, 10 semaines sont réalisées sur le temps scolaire.
- 1 semaine de stage sur l'exploitation du lycée (service de ferme)

Quelles sont les productions étudiées au lycée de Kernilien ?

Tout établissement proposant le BTS Productions Animales doit étudier de manière approfondie 3 productions animales : la production porcine (obligatoire), une production d'herbivores au choix, et une troisième production, également au choix.

Les 3 productions étudiées au Lycée agricole de GUINGAMP-KERNILIEN sont :

- la production porcine
- la production bovine laitière
- la production équine

D'autres productions sont également abordées au cours de la formation proposée au Lycée. Elles concernent : l'élevage ovin, l'élevage canin (et autres animaux de compagnie), l'élevage caprin, l'aviculture, etc.

L'exploitation agricole (ateliers bovin laitier, porcin, cidricole et cultures) et le centre équestre du Lycée sont des supports privilégiés pour la formation pratique (Travaux Pratiques : Module M55 du BTS PA). Ces TP sont étudiés en 1^{ère} année (4,5 heures/semaine).

Les étudiants découvrent aussi les activités d'une exploitation agricole en participant, par binôme et sur une semaine, à la vie de l'exploitation du Lycée.

Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme ?

Le diplôme s'obtient à partir des notes obtenues en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et de celles obtenues lors des épreuves terminales. Les CCF sont des examens organisés par les professeurs de la classe suivant des règles définies par le Ministère. Ils ont un poids de 50 % pour l'obtention du diplôme (soit 18/18 pour un total de 36 coefficients).

Dossier de stage (poids en coef/total) : coef. 6 sur un total de 36

Épreuves terminales :

- Épreuve écrite « français et culture socio-économique » (coef.6) ;
- Épreuve écrite à caractère technique, scientifique et professionnel (coef.6) ;
- Épreuve « Dossier de stage » (écrit + soutenance orale) (coef.6) .

2 conditions doivent être remplies pour l'obtention du diplôme :

- obtenir une moyenne générale (CCF + Épreuves terminales) supérieure ou égale à 10/20
- obtenir une moyenne d'au moins 09/20 aux épreuves terminales.



Que peut-on faire après le BTSA productions animales ?

Poursuite d'études : Licence professionnelle, Certificat de Spécialisation, classe préparatoire Post-BTS et DUT (préparation aux concours d'entrée des écoles vétérinaires et des écoles d'ingénieurs agri-agro), BTS « double compétence », etc.

Insertion professionnelle : Le BTS PA permet d'envisager l'accès aux emplois de conseiller technique en élevages, technicien salarié en élevage, technicien dans les secteurs de l'encadrement en agriculture, technico-commercial, d'agriculteur-éleveur, etc.

Le BTSA productions animales confère la capacité professionnelle agricole permettant l'installation en agriculture.

Comment s'inscrire en BTSA productions animales ?

L'admission se fait sur dossier dans le cadre de la procédure Admission Post-Bac (A.P.B.).

Les inscriptions s'effectuent, à partir de mi-janvier, sur le site internet www.admission-postbac.fr.

